

La minute 2^e édition Respire

[RÈGLEMENTS]

Le concours *La minute Respire* est tenu par la Fondation André-Boudreau et se déroule du 15 avril 2024 à minuit, heure de l'Est, au 21 avril 2024 à 23 h 59, heure de l'Est. Pour être valides, les participations doivent être reçues au plus tard le 21 avril 2024 à 23 h 59, heure de l'Est. Aucune participation ne sera acceptée après l'échéance. Le ou la gagnant.e sera annoncé.e au courant de la semaine du 30 avril 2024.

Le concours *La minute Respire* s'adresse à toute personne travaillant auprès des jeunes dans la région administrative des Laurentides et ayant atteint l'âge de la majorité dans sa province ou son territoire de résidence au moment de sa participation.

Aucun achat requis. Pour participer au concours, il suffit de visiter le site Web de la campagne *Respire* au tuaslederniermot.com, remplir le formulaire officiel de participation disponible sur le site Web et répondre aux questions obligatoires.

Les participants doivent par la suite cliquer sur le bouton pour accepter le règlement, puis cliquer sur le bouton *soumettre le formulaire de participation*.

En soumettant une participation, vous reconnaissez avoir lu les règlements officiels du concours *La minute Respire* et acceptez de vous y conformer.

Limite d'une participation par personne pour toute la durée du concours *La minute Respire*.